



Au chalet du parc municipal de Lawrenceville

Mardi 15 mai 2012, 18h30

Inscription au Service d'Animation Estival (SAE)

Mardi 15 mai 2012 de 18h30 à 19h30 au chalet du parc municipal, ce sera le temps des inscriptions au **Service d'Animation Estival**. La priorité est accordée aux résidents de Lawrenceville. Les enfants devront être âgés entre 6 et 11 ans pour être admis au service (pour les 6 ans la maternelle doit être complétée et pour les plus vieux avoir 11 ans avant le 1^{er} septembre).

Le service de garde est encore à déterminer. Les parents doivent assister à une période de 15 minutes d'information le 15 mai, les inscriptions suivront. Remplir la fiche incluse dans le journal et l'apporter le soir de l'inscription. Comme chaque année, ce service sera offert si la subvention est accordée.



Au parc municipal de Lawrenceville

Samedi 2 juin 2012

Fête des voisins

Dîner hot-dogs 1\$

Souper méchoui 18\$

Enfants de 6 à 12 ans 10\$

Gratuit pour les enfants de moins de 6 ans

Faites vite!
150 billets disponibles pour le souper
Billets en vente au
Marché Compagnat et
chez BMR

Dans ce numéro

En direct du conseil	2
Pour nous joindre	3
Affaires municipales	3
Mot du maire	4
Avis publics	5
Vie scolaire	6
Loisirs	7
FADOQ La Fraternité	7
Vie paroissiale	7
Dons d'arbres	7
Régie incendie	8

Concours de scie à chaîne

- Catégorie « amateur »
- Catégorie « modifié »

Inscription:

11h à 12h30

Seulement 8\$ par scie

Pour information:

Julie & Dany 535-6840

Nathalie & Claude 535-6773



À compter de 11h

Jeux gonflables

Tombola

Chasse au trésor

Magicien

En soirée

2 groupes de musique

Ruby Star

Tommy Gauthier

Méga feu d'artifice

Feu de joie

Aucun alcool accepté sur le site

Service de bar et de rafraîchissements sur les lieux

Au parc municipal

Début de la saison de balle pour les jeunes

Lundi 14 mai 2012, 18h30



En direct du conseil

Compte-rendu des séances par Isabelle Cyr, conseillère

Bonjour à tous! Je sais, vous attendez probablement comme moi le soleil et un peu de chaleur avec la venue du printemps, mais ne désespérons pas ! Entre-temps, voici votre résumé mensuel des affaires de votre municipalité.

Communauté

Lors de notre dernière séance, nous avons eu le plaisir de recevoir Monsieur Stéphane Millette lequel a présenté l'historique et le mandat de la CIEL, coopérative de solidarité.

La municipalité a renouvelé son adhésion au Conseil Sport Loisir de l'Estrie pour l'année 2012-2013. Le conseiller Monsieur Pierre Bonneau et Madame Johanne Héroux, présidente du Service des Loisirs de Lawrenceville ont été désignés à titre de représentants pour participer aux activités corporatives du CSLE et y exercer droit de parole et de vote ;

Le Service des Loisirs de Lawrenceville est autorisé à utiliser le terrain de balle appartenant à la municipalité et à y vendre de l'alcool pour une période d'un an à partir du 1^{er} mai 2012.

Pour éviter tout conflit et inégalité entre les citoyens, nous vous demandons de respecter la date limite établie pour présenter vos demandes de remboursement en matière de loisirs soit 2 mois après la fin de l'année concernée. Le Conseil a malheureusement été contraint de refuser une demande de remboursement pour l'année 2011 parce que la date limite était dépassée.

Fête des Voisins prévue le 2 juin prochain au parc municipal. Un comité travaille ardemment afin de

vous préparer une super journée! L'an dernier, dans le cadre du 175^e anniversaire de la municipalité, la fête des voisins a été un franc succès. Nous espérons donc vous compter encore parmi nous. Une chance inestimable d'avoir du plaisir, d'échanger, de mêler les générations et de voir évoluer nos petits bouts de choux! Dans le cadre de cet événement, la municipalité a décidé de décerner un prix mérite à trois citoyens qui s'impliquent dans leur communauté. Nous sommes conscients que plus de trois citoyens le font, mais c'est notre façon de vous dire « Merci ». Tous les petits et grands gestes qui sont posés par chacun de vous font de Lawrenceville, un endroit où il fait bon vivre! Ah! oui, et surtout n'oubliez pas d'acheter vos billets pour le souper!

Urbanisme et voirie

La municipalité procèdera sous peu au balayage des rues municipales le tout respectant le montant maximal établi.

Adoption de règlement

Avis de motion a été donné à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera présenté pour adoption dont l'objet est de régir l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource.

Ressources humaines

Compte tenu d'un changement d'horaire de l'inspectrice municipale en urbanisme et le travail supplémentaire occasionné par cette situation, il a été résolu d'augmenter les heures habituelles de travail de la

secrétaire administrative, Madame Sylvie Héroux le tout, avec la possibilité d'effectuer des heures supplémentaires au besoin.

Divers

La municipalité a décidé d'adhérer à la Chambre de Commerce de Valcourt et Région pour l'année 2012.

Petit rappel

Aucun citoyen ne peut engager des frais au nom de la municipalité dans le cas de bris aux infrastructures (voirie, aqueduc ou égout).

Dans tous les cas vous devez suivre la procédure suivante :

- appeler au bureau municipal au 450-535-6398
- si le bureau est fermé, laisser votre numéro de téléphone sur la pagette de la municipalité au 819-822-7448. Le responsable des travaux publics vous rappellera.

Prenez note que la municipalité n'est pas dans l'obligation de vous rembourser quelque dépense que ce soit.

Permis de brûlage

Les articles 40 à 52 du Règlement général no 2011-282 concernent les feux dans la municipalité. Un permis de brûlage est nécessaire pour faire des feux. Vous pouvez vous procurer gratuitement ce permis au bureau municipal. Une copie de ce permis sera transmise à la Régie d'incendie de Valcourt.

Voir article en page 8





Les affaires municipales

Nouvelles en provenance du bureau municipal

Rinçage des bornes d'incendie

Le rinçage des bornes d'incendie est prévu pour **mardi le 22 mai** prochain.

Lors du rinçage des bornes d'incendie, il se peut que votre eau soit brouillée. Mais elle sera quand même potable. Nous aviserons la population si jamais il survenait un problème.

Vous pouvez contacter le bureau municipal au 450-535-6398 si, pour une raison de santé, vous avez besoin d'être avisé de l'heure des travaux.

Toujours en rapport avec l'inspection printanière des bornes fontaine, nous tenons à vous informer que lors d'une inspection des bornes, il peut se produire une baisse de pression dans le réseau qui peut affecter le système de gicleur d'une entreprise et déclencher son système d'alarme qui aura pour effet un appel automatique au 911 déclenchant une alerte aux pompiers. Nous vous suggérons d'aviser les entreprises susceptibles d'être affectées par cette activité afin d'éviter une fausse alarme ou tout autre inconvénient pour l'entreprise. Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec la Régie 450-532-1900.

Ne jetez pas de produits toxiques ou dangereux dans votre bac à ordures pour la cueillette régulière :

Collecte RDD Valcourt 12 mai 2012

Compostage

Cours de compostage offert à Valcourt le 22 mai 2012. Possibilité d'achat d'un composteur à prix réduit. Infos à la MRC au 819 826-6505 poste 21.

Écocentre

L'Écocentre est ouvert depuis le 25 avril 2012 du mercredi au samedi. Infos : 819-845-2544

Abris temporaires (Tempos)

Rappel : à compter du 1^{er} mai aucun abri temporaire ne devrait subsister dans la municipalité.

Piscines

Si vous prévoyez faire l'installation d'une piscine cet été, informez-vous de la réglementation municipale à ce sujet. De plus vous devez vous procurer un permis au bureau municipal.

Date de tombée

Pour une parution dans le Moulin express : munlaw@cooptel.qc.ca à l'attention du Moulin Express
Les informations devront être reçues
Édition Réception des infos
Juin.....avant le 23 mai

Vous avez des livres en trop?
Apportez-les au
FamiliPrix de Valcourt
(825A, rue Saint-Joseph)
d'ici le 19 mai
et une grande vente
aura lieu les 31 mai, 1^{er} et 2 juin!
Tous les profits iront à
Opération Enfant-Soleil



Pour nous joindre

Bureau municipal
2100, rue Dandenault
Lawrenceville
Tél. : 450-535-6398
Télé. : 450-535-6537

Heures d'ouverture :

Mardi :
8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30
Jeudi :
8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

Pour toute urgence

Au niveau de l'aqueduc, égout ou voirie, appelez au bureau municipal au 450-535-6398. En dehors des heures de bureau, composer le 819-822-7448 et laisser votre numéro de téléphone (c'est un téléavertisseur).

Bacs de récupération

- PILES (batteries)
- CARTOUCHES D'ENCRE
- VÊTEMENTS (Récupex)
- LAMPES FLUOCOMPACTES
- PEINTURE, HUILE USÉE

Ces bacs sont accessibles au bureau municipal au 2100 Dandenault

Salles de réception ou de réunion

Notre centre communautaire situé au sous-sol de l'église peut accueillir des groupes de 125 personnes pour des réunions, des repas ou des fêtes. Une cuisinette est incluse dans ce local. Nous mettons aussi à la disposition des plus petits groupes un local de réunion pouvant recevoir une douzaine de personnes.
Grande salle : 130\$
Petite salle : 30\$
Informations : 450-535-6857

Sureté du Québec

310-4141
sans indicatif régional



Mot du maire

Michel Carbonneau

D'abord une bonne nouvelle ! La municipalité a effectivement obtenu une subvention de 25 000,00 \$ dans le cadre du Pacte Rural, programme géré par la MRC. C'est quatre fois plus que ce qu'on nous avait offert l'an dernier. Il valait donc la peine d'attendre ... et de contester le mode d'attribution qui prévalait alors.

Dans le cas du « Motel Industriel », l'évolution du dossier n'est pas aussi bonne. Il semble bien que l'entreprise qui était sur le point de signer un bail à la fin du mois de février ait trouvé une autre façon de régler son problème de manque d'espace. Qu'à cela ne tienne, les démarches se poursuivent tant à la municipalité qu'au Centre Local de Développement (CLD) de la MRC pour trouver d'éventuels locataires. Et les visites de l'usine se poursuivent si bien que nous pouvons toujours espérer louer dans un avenir pas trop éloigné.

Par ailleurs, le printemps étant installé, enfin presque, le moment est venu de planifier l'été et les activités qu'il véhicule. Parmi elles, il y a notre « Fête des Voisins » qui donne le signal de départ. Depuis trois ans, le premier samedi de juin a été retenu pour cette festivité doublée l'an dernier de la fête du 175^e anniversaire de la fondation de Lawrenceville. Devant le succès obtenu, de généreux organisateurs sont à concocter un nouvel événement rassembleur, à ne pas manquer !

Sur un tout autre registre, je ne peux m'empêcher de partager mes impressions et réactions devant ce que certains appellent le « Printemps Québécois », aussi appelé le « Printemps de l'Érable ». Au moment où vous lirez ces lignes, une ébauche de

solution aura vraisemblablement été élaborée. Il était plus que temps. Je ne m'explique toujours pas que le gouvernement ait mis tant de temps à prendre les mesures qui fassent qu'un dialogue s'établisse avec les porte-parole étudiants.

Pour ne vexer personne, je ne me prononcerai pas sur le fond (sauf si on m'en fait la demande expresse !) mais j'ai le triste sentiment d'avoir assisté à un dialogue de sourds. Comment ne pas penser que la première partie à céder aurait dû être le gouvernement ? Les étudiants demandaient à être entendus sur des questions qui, au-delà du gel des frais de scolarité, méritaient qu'on s'y attarde.

La marche du « Jour de la Terre » organisée à Montréal le dimanche 22 avril dernier recoupait par son thème bon nombre des préoccupations étudiantes. L'événement a été rassembleur. J'y étais. Et je n'étais pas seul ! Selon les sources, on parle de dizaines de milliers de personnes, voire même de 300 000 manifestants. Ce dernier chiffre me semble exagéré, mais nous étions nombreux. C'est dire la sensibilité des québécois à l'endroit notamment du développement durable. Malgré le sérieux du sujet, l'ambiance était festive. Elle l'était même chez les étudiants au « carré rouge » venus aussi bien pour continuer de défendre leur cause que pour appuyer celle de la protection de la planète, « notre » planète.

Sables bitumineux et exploitations minières du « Plan Nord » ont fait l'objet de nombreuses critiques et de nombreuses invitations à la prudence, notamment au chapitre des redevances dans le cas des mines du Québec. Pas simple ni facile d'allier, d'une part,

rentabilité des entreprises et création d'emplois et, d'autre part, exploitation responsable des ressources et justes retombées pour la population.

Le rassemblement aura eu le mérite de sensibiliser un grand nombre de personnes à ces questions qui concernent la collectivité et pas seulement les entrepreneurs et hommes d'affaires du Québec et d'ailleurs. Nos ressources naturelles ne sont pas inépuisables. Les étudiants le savent. Ils expriment une inquiétude légitime. Et leur réaction devant l'augmentation des frais de scolarité aura finalement servi d'amorce à un débat de société beaucoup plus large. Leurs manifestations nous ont mis devant des enjeux que nous n'aimons pas trop regarder de près parce qu'ils demandent réflexion et choix difficiles.

J'aime à croire que cette mobilisation marque le début d'un retour du pendule d'une société devenue individualiste et mercantile vers une société plus communautaire et soucieuse du bien-être des générations futures. Et avec la fête à venir, les Lawrencevillois auront l'occasion de se serrer les coudes et de trinquer à l'avenir du village, si ce n'est à celui de la planète. Qu'on se le tienne pour dit !

Encan

Les 19 et 20 mai 2012
à 10h AM (pré-visite 8h)
aux 1431 et 1437 rue Beaugard
à Lawrenceville.

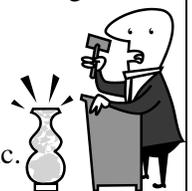
Fermeture de maisons.

Beaucoup d'antiquités.

John

Équipements Cleary Inc.

Tél: 450-535-6752



MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
PROVINCE DE QUÉBEC

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT NO. 2012-285
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 2008-263**

Veillez prendre avis que lors d'une séance de son conseil tenue le 5 mars 2012, la municipalité du Village de Lawrenceville a adopté le « Règlement no. 2012-285 modifiant le Règlement de zonage no. 2008-263 » concernant les définitions, les normes de protection des rives et du littoral, les dispositions sur les éoliennes commerciales, les normes d'implantation particulières relatives à la gestion des odeurs, les dispositions relatives aux M.R.F., les dispositions relatives à la construction de résidences dans les îlots déstructurés et les dispositions relatives aux usages permis et aux normes d'implantation par zone.

Ce règlement a été approuvé par le conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) du Val-Saint-François le 3 avril 2012. Un certificat de conformité à l'égard de ce règlement a été délivré le 5 avril 2012. Le règlement no. 2012-285 est donc en vigueur depuis le 5 avril 2012.

Tout intéressé peut prendre communication dudit règlement aux heures ordinaires d'affaires de la municipalité au bureau situé au 2100, rue Dandenault, à Lawrenceville.

Donné à Lawrenceville, ce 23 avril 2012.

GINETTE BERGERON
DIRECTRICE GÉNÉRALE

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
PROVINCE DE QUÉBEC

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT NO. 2012-286
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO. 2008-264**

Veillez prendre avis que lors d'une séance de son conseil tenue le 5 mars 2012, la municipalité du Village de Lawrenceville a adopté le « Règlement no. 2012-286 modifiant le Règlement de lotissement no. 2008-264 » concernant les îlots déstructurés, zones RD.

Ce règlement a été approuvé par le conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) du Val-Saint-François le 3 avril 2012. Un certificat de conformité à l'égard de ce règlement a été délivré le 5 avril 2012. Le règlement no. 2012-286 est donc en vigueur depuis le 5 avril 2012.

Tout intéressé peut prendre communication dudit règlement aux heures ordinaires d'affaires de la municipalité au bureau situé au 2100, rue Dandenault, à Lawrenceville.

Donné à Lawrenceville, ce 23 avril 2012.

GINETTE BERGERON
DIRECTRICE GÉNÉRALE

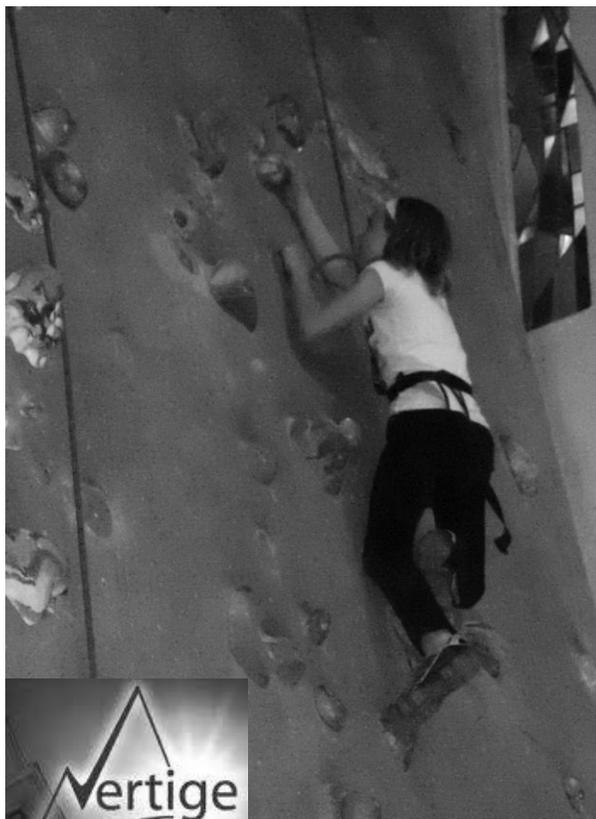


Tournoi de basketball à Magog

Samedi 21 avril les élèves de la classe de Joelle (4e-5e-6e année) ont participé à un tournoi de basketball à l'école secondaire de la Ruche à Magog. Comme on le voit sur cette photo, ils affichent fièrement le chiffre trois pour indiquer leur troisième place au classement final. Ils sont encore plus méritants que les autres participants puisqu'ils ont joué contre des équipes formés de joueurs de 6^e année. Bravo !

Escalade

Pierre-Marc Savard, éducateur physique, a organisé une sortie pour les élèves de 6^e année. Ils sont allés en compagnie des élèves de 6^e année de l'école Notre-Dame-de-Montjoie (Racine) et l'école Notre-Dame-de-Bonsecours à Vertige Escalade qui est situé à Sherbrooke. Quelle belle montée!



Vente de plants légumes et fleurs

Vendredi 25 mai, il y aura un kiosque installé dehors en face de l'école pour vendre diverses plantes que les élèves auront fait pousser avec le support de Madame Cécile Delisle. Voici la liste :

- Plants de légumes
- Plants de fines herbes
- Plantes vertes ou en fleurs.

Les profits de cette vente iront pour les activités éducatives en début d'année scolaire 2012-2013. Au plaisir de vous voir le 25 mai prochain!



Défi moi j'croque

Nous tenons à féliciter les élèves de 4^e - 5^e - 6^e année qui ont remporté la Coupe des champions du Défi Moi J'croque. Merci aux parents pour avoir encouragé leurs enfants à développer de bonnes habitudes alimentaires.

Prochaine réunion du CÉ

Mardi 29 mai 2012, 18h30

Cours de Zumba

Au centre communautaire de Lawrenceville
À compter du 22 mai 2012 de 19h30 à 20h30
Instructeur : Julie Bellerive
Coût : 70\$/ 8 semaines
Informations :
Evelyne Lemay
450-535-6012



Club FADOQ

Assemblée Générale Annuelle :

Convocation à l'assemblée générale annuelle du Club FADOQ La Fraternité de Lawrenceville, mardi le 8 mai 2010 à 19h00, au Centre communautaire de Lawrenceville. Invitée Mme Carmen Lessard.

Vie paroissiale

Pain partagé du vendredi saint

Merci à M Guy Bisson et son équipe de bénévoles pour la campagne du Pain Partagé de Caritas du vendredi saint. Ils ont amassé une somme de 925,12\$ dans notre communauté. Merci aux donateurs qui ont contribué généreusement..

Chauffage centre communautaire

La campagne de financement du chauffage du centre communautaire tire à sa fin. Il reste quelques tablettes de chocolat noir à 3\$ en vente au Marché Compagnat. Cette campagne aura permis d'amasser 350\$. Merci à Josée et François Voyer pour leur collaboration.

La conférence sur Israël a rapporté 190\$ grâce au conférencier M Bruno LeCorff qui a donné son cachet pour la cause. Merci à Mariette Martin pour le contact, à André St-Georges pour le prêt et l'installation des appareils audio-visuels de l'UTA, à Millette et fils pour le prêt de l'écran et aux cuisinières qui ont donné muffins et biscuits pour le goûter servi à la pause.

BONNE FÊTE



Yvan Compagnat	4 mai
Stéphane Millette	5 mai
Robert Tessier	9 mai
Valérie Marin	10 mai
Marie-Ange Cleary	14 mai
Olivier Brien	16 mai
Rachel Morissette	22 mai
Yvon Dépôt	22 mai
Martine Morin	23 mai
Rosemarie Millette	24 mai
Jean-Paul Chapdelaine	25 mai
Clodine Marin	27 mai
Line Perras	28 mai
Chloée Robidoux	30 mai
Carole Wood	30 mai
Loïc Bouthillette	31 mai
Gaétan Deschamps	31 mai

DONS D'ARBRES

Afin de favoriser la revégétalisation du bassin versant de la rivière Yamaska, OBV Yamaska (Organisme de bassin versant de la Yamaska) a organisé encore cette année un don d'arbres.

Notre municipalité recevra gratuitement environ 420 arbres.

Les plants sont des arbres d'une hauteur allant d'un à trois pieds selon les espèces. La majorité des plants sont livrés à racines nues et devront donc être **plantés très rapidement**.

Chêne rouge : 120 / Érable rouge : 60 / Érable à sucre : 60 / Bouleau jaune : 60 / Épinette blanche : 120

Nous procéderons à la distribution des arbres vendredi le 25 mai 2012, de 8h30 à 12h00, à l'arrière du bureau municipal.

Veillez nous faire part de vos demandes d'arbres soit par retour du coupon-réponse au bureau municipal, au 2100 rue Dandenault, soit par téléphone au 450-535-6398 ou par courriel à receptionlaw@cooptel.qc.ca et nous ferons l'attribution selon les demandes et les quantités reçues.

Don d'arbres – Village de Lawrenceville

Nom : _____

Adresse : _____

No. tél. : _____

Essence(s) et quantité(s) désirée(s) : _____



Chronique prévention incendie

Par: Claude Lemire Tpi Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt 541, avenue du Parc, Valcourt 450-532-1903

Bonjour à tous, aujourd'hui j'aborde avec vous deux sujets qui préoccupent grandement votre service incendie. Le premier concerne la bonne façon de faire un feu à l'extérieur et le second traite de la négligence que nous constatons régulièrement dans les bâtiments agricoles.

FAIRE UN FEU À L'EXTÉRIEUR DE FAÇON SÉCURITAIRE

Vous vous demandez s'il vous faut un permis pour faire un petit feu derrière la maison. Non, il n'est pas nécessaire de demander un permis pour ce type de feu, et ce même en milieu urbain. Cependant, certaines règles de sécurité et de bon voisinage doivent être observées pour éviter une propagation ou un conflit avec le voisinage:

- la fumée ne doit jamais incommoder vos voisins;
- le feu doit être contenu à l'intérieur d'un foyer extérieur préfabriqué vendu chez des détaillants ou de fabrication artisanale;
- le foyer doit posséder une barrière physique de dimension maximale de 27 pieds cubes;
- le foyer ne doit pas être attenant à aucun bâtiment;
- il doit respecter les dégagements minimaux suivants:
4 mètres d'un bâtiment;
3 mètres d'une ligne de terrain, d'un tronc d'arbre, d'un arbuste ou d'une haie;
- le foyer artisanal est autorisé seulement s'il est sur la terre ferme;
- aucun feu ne doit être allumé lorsqu'une interdiction est émise par votre municipalité ou par la SOPFEU.

D'avoir un seau d'eau et un outil, telle une pelle, à portée de la main est fortement recommandé. N'oubliez surtout pas de bien éteindre votre feu lorsque vous quittez les lieux !!!

Prenez note que les feux d'herbe sont totalement prohibés. Ceux de broussailles ou d'autres matières combustibles requièrent l'émission d'un permis émis par votre municipalité.

- Bonsecours: (450) 532-3139
- Lawrenceville: (450) 535-6398
- Canton de Valcourt: (450) 532-2688
- Valcourt: (450) 532-3313
- Racine: (450) 532-2876
- Maricourt: (450) 532-2243

Quant à l'utilisation de pétards et de feux d'artifices, elle exige un permis émis par votre service incendie (450) 532-1901.

Merci de l'accueil que vous nous faites lors de nos visites préventives. Vous êtes curieux et soucieux de votre sécurité, n'hésitez pas à nous poser les questions qui vous préoccupent.

NÉGLIGENCE DANS LES BÂTIMENTS AGRICOLES

Selon Statistiques Canada, chaque année au Québec, le nombre de fermes diminue de près de 400. Ironiquement, les incendies agricoles augmentent annuellement de près de 3 %.

Les négligences les plus fréquemment observées concernent l'entretien des installations électriques, des extincteurs et l'emplacement des réservoirs de carburant.

UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOIT ÊTRE:

- modifiée par un Maître électricien seulement;
- adéquate à son type d'emplacement (ex: à l'épreuve de l'eau, de la poussière, des gaz explosifs...);
- être propre, accessible et sans encombre;
- inspectée sur une base régulière;
- bien identifiée (ex: "chauffage garage").

L'EXTINCTEUR DOIT ÊTRE:

- présent, visible, accessible et entretenu annuellement;
- en nombre suffisant compte tenu de la grandeur et du contenu du bâtiment;
- choisi en fonction de la classe de feu présent:
classe A = bois, papier, tissu, plastique;
classe B liquide et gaz inflammable, liquide combustible, graisse, solvant, etc ;
classe C = appareil électrique sous tension;
classe D = magnésium, sodium, potassium, etc;
classe K = friteuse, plaque, four à pizza etc.

UN RÉSERVOIR DE CARBURANT (DIESEL OU ESSENCE) DOIT ÊTRE:

- éloigné à plus de 12 m de tout bâtiment;
- préférablement identifié;
- situé dans un endroit propre et dégagé de toute matière combustible ex: hautes herbes sèches, feuillage arbuste, etc.
- desservi par un extincteur de type 10 lb 6A-80BC à moins de 15 m.